



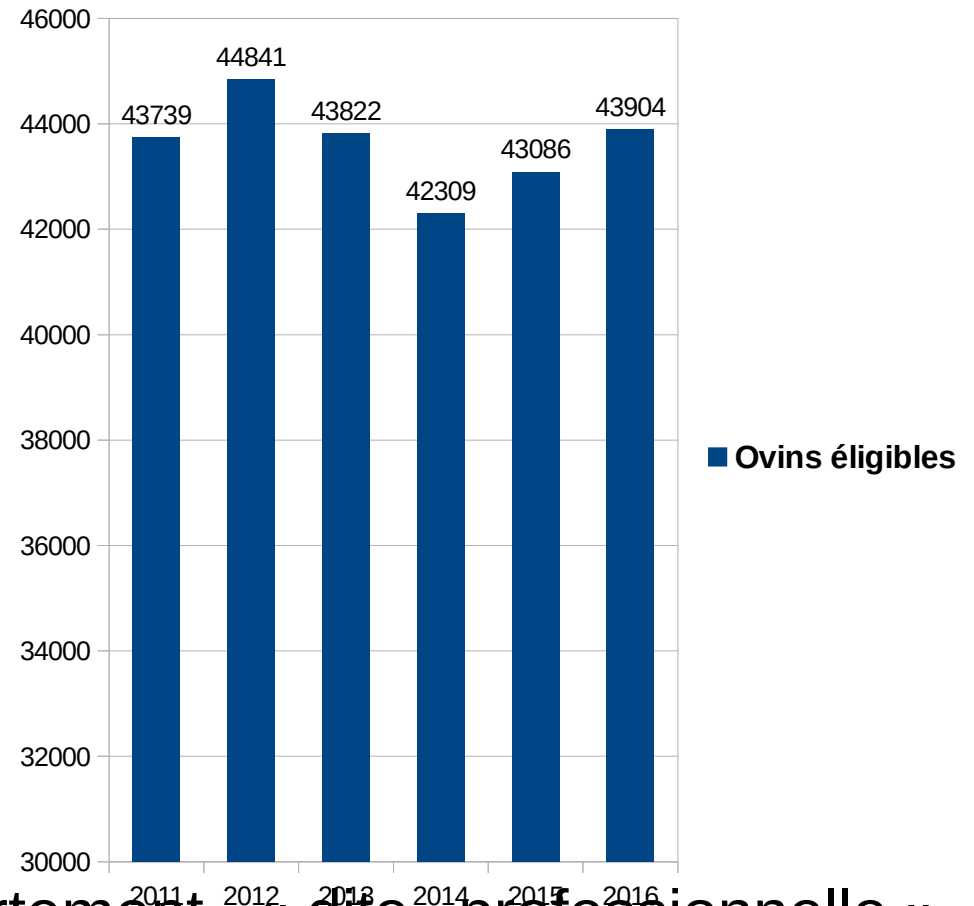
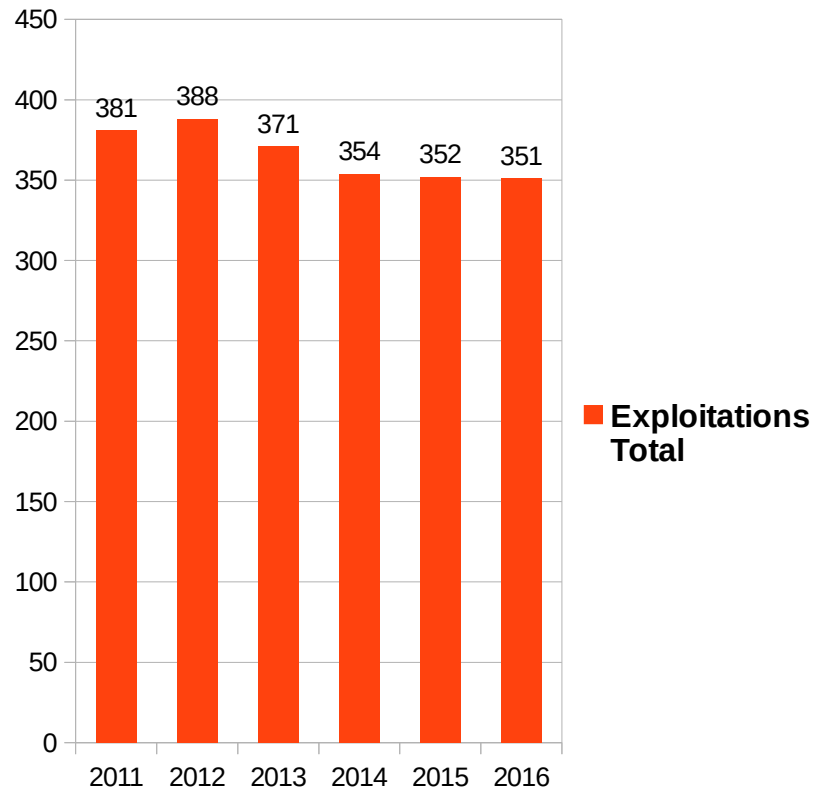
Direction départementale des Territoires
Saône-et-Loire

Contrôles sur place 2016

Concernant l'aide ovine (AO)



Aide ovine 2016 (AO)



La production ovine du département « dite professionnelle », détenant 50 ovins et plus, connaît une légère inflexion entre 2012 et 2013, aussi bien en terme d'exploitants, d'exploitations que de nombre de brebis. Elle se stabilise depuis 2014. Le nombre de brebis augmente



Aide ovine 2016 (AO)

Aide Ovine 2016 / Ratio de productivité	Nombre de demandeurs	Nombre de Brebis	Moyenne de brebis/exploitation
moins de 0,4	5	334	67
Pas de ratio mais Case nouvel éleveur	8	922	115
De 0,4 à 1	214	24 884	116
De 1 à 2	124	18 098	146
Total	351	44 238	126

Les deux tiers des exploitations ovines du département ont un ratio de productivité inférieur à 1. L'élevage ovin départemental peut augmenter ses performances économiques en améliorant sa productivité.



Contrôles sur place des petits ruminants

La population de contrôle doit concerner :

* Éligibilité : 10 % des détenteurs demandeurs de l'aide AO et 5 % des animaux soit **35** exploitations et **2 211** Ovins

* Identification (IPG : compte au titre de la conditionnalité) :
3 % des détenteurs d'ovins/caprins et 3 % des animaux soit :
3% * 2 037 détenteurs d'ovins/caprins =
62 exploitations
3 % * 80 371 ovins/caprins = **2 412** ovins/caprins



Contrôles sur place des petits ruminants

■ Petits ruminants

Nombre de contrôles IPG = **65**

Dont nombre de contrôles Éligibilité = **44**

Nombre d'ovins/caprins contrôlés au titre de l'Éligibilité = **6 405**

■ Ovins

Nombre de contrôles Éligibilité = **35**

Nombre d'ovins contrôlés au titre de l'Éligibilité = **4 660**

■ Caprins

Nombre de contrôles Éligibilité = **15**

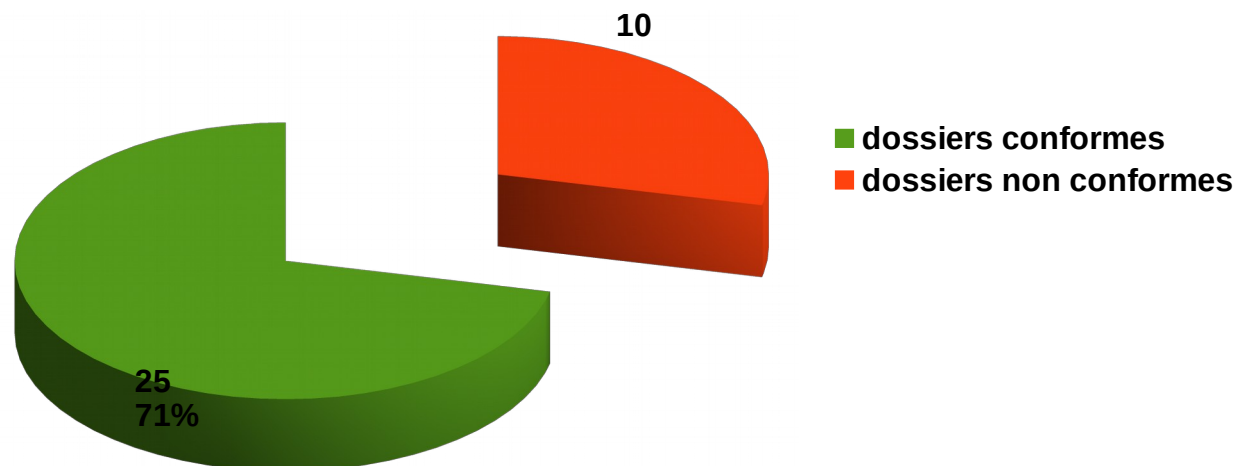
Nombre de caprins contrôlés au titre de l'Éligibilité = **1 745**



Contrôles sur place des ovins au titre de l'éligibilité 2016

Résultat CSP aide ovine 2016

35 exploitations contrôlées



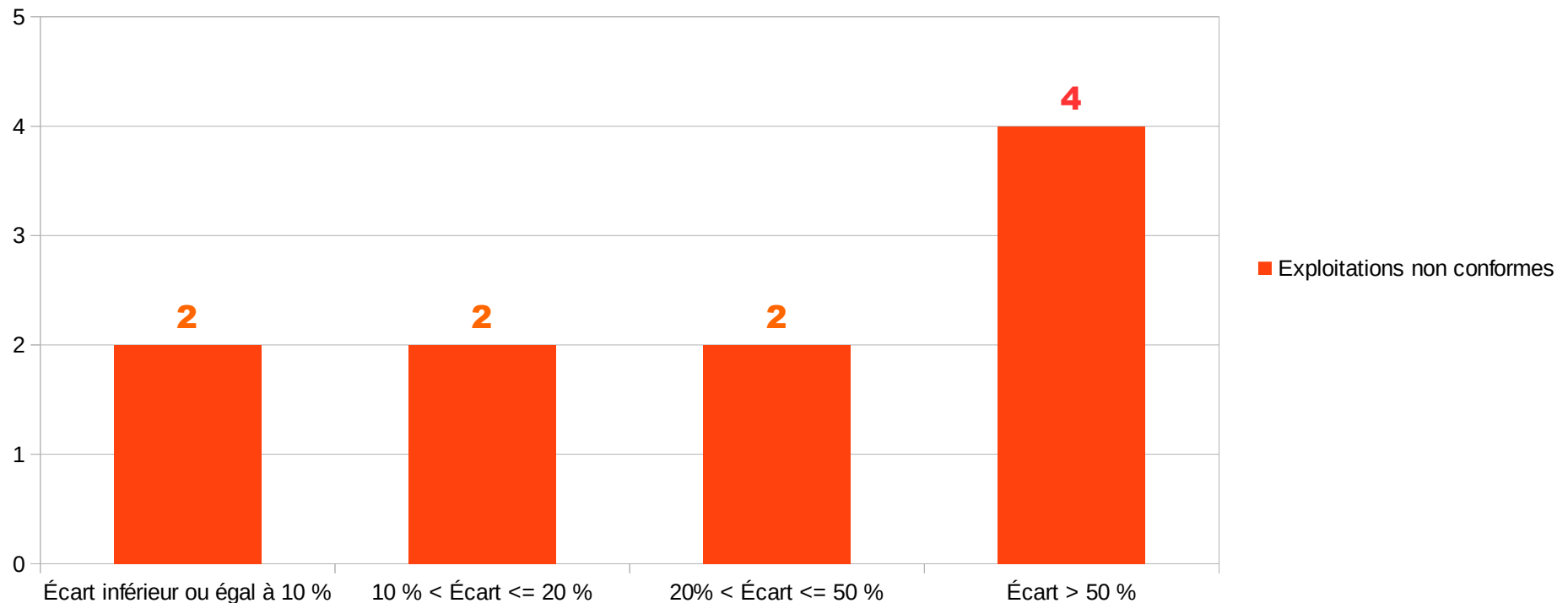
Typologie d'anomalies :

- 6 exploitations avec un effectif physique constaté inférieur à celui déclaré dont **deux exploitations dont le nombre de brebis constaté est inférieur au seuil plancher de 50**
- 1 exploitation ne respectant pas le ratio de productivité d'éligibilité (avec une anomalie d'effectif physique constaté inférieur à celui déclaré)
- 1 exploitation sans document justifiant l'effectif durant la PDO
- 2 exploitations ne respectaient pas la majoration de 6€ au titre de la productivité supérieure à 0,8 (sans être en filière qualité ou nouveau producteur)



Contrôles sur place des ovins au titre de l'éligibilité 2016

Nombre de dossiers en anomalie selon le taux d'écart

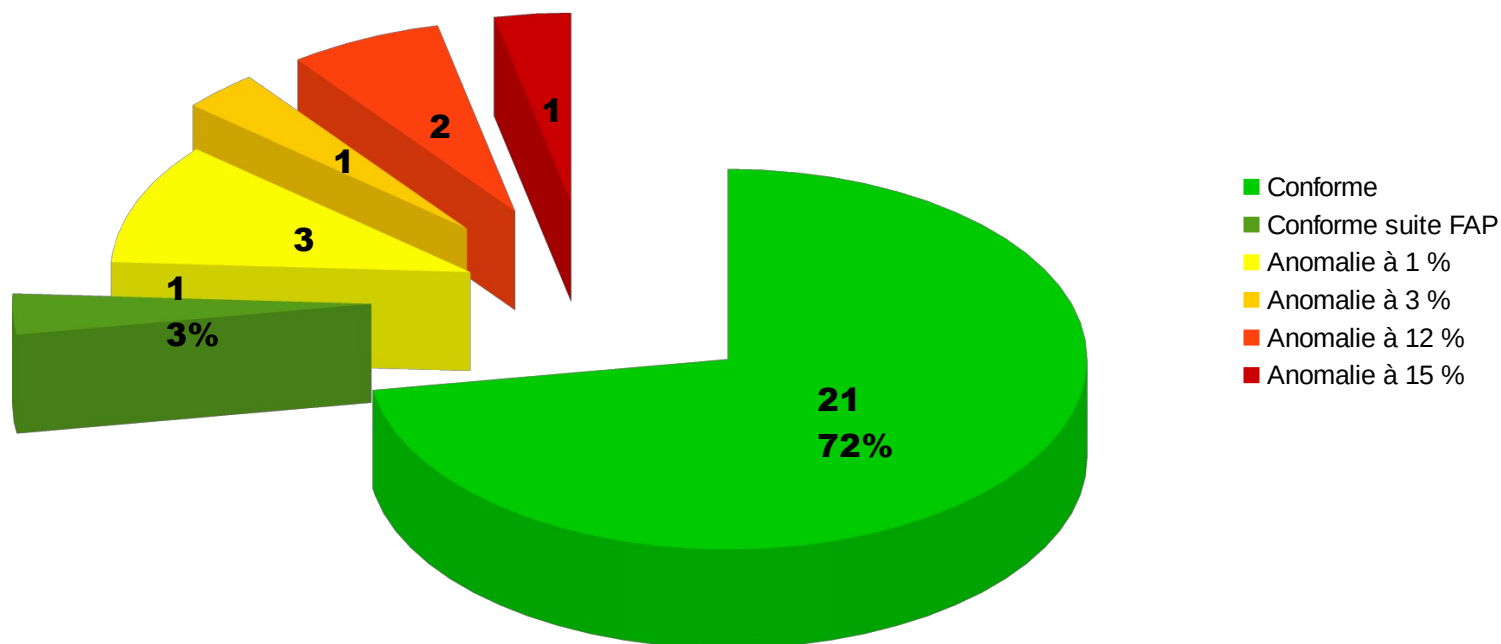


2 exploitations se retrouvent avec une « amende » équivalente à l'aide demandée (taux d'écart de 100%)



Contrôles sur place des ovins au titre de l'éligibilité – Anomalies conditionnalité 2016

Anomalies conditionnalité lors du contrôle éligibilité
29 exploitations contrôlées



Le % (en légende) correspond au pourcentage de réduction des aides soumises à conditionnalité.

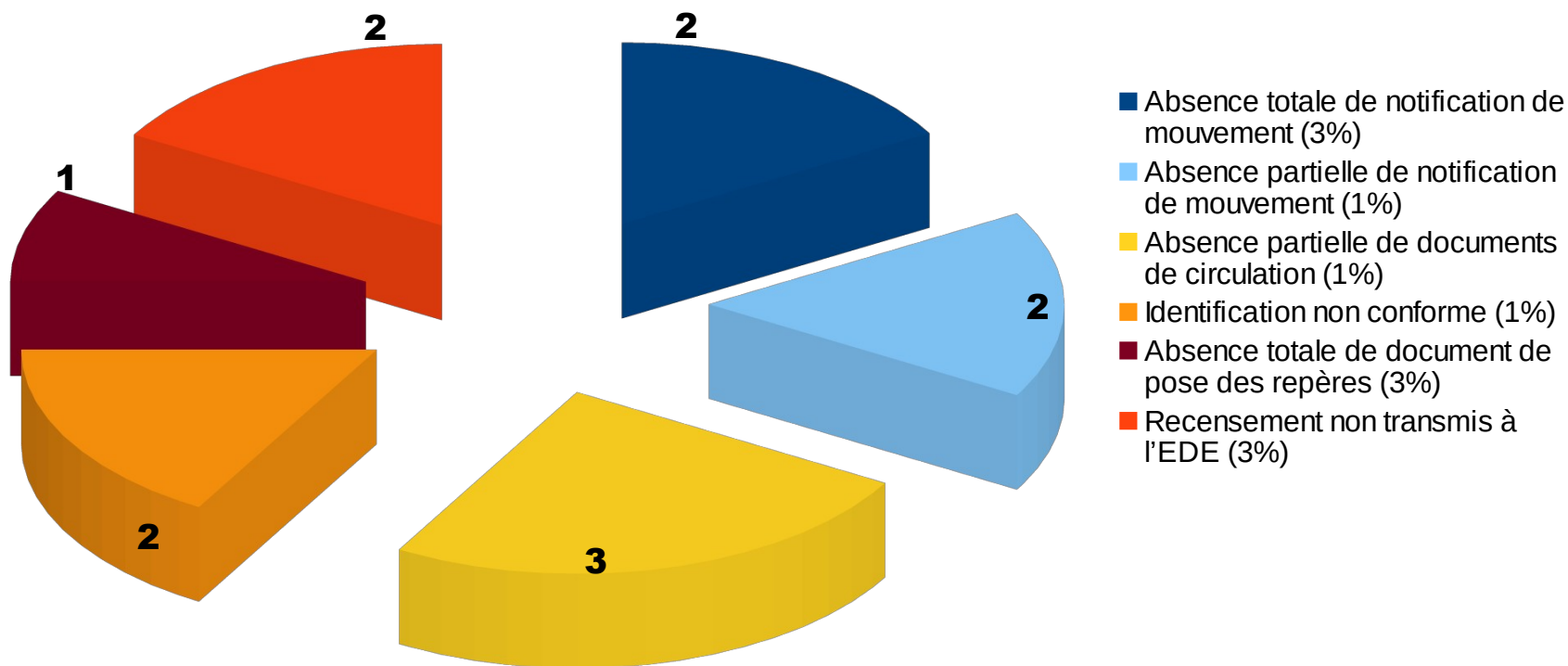
3 répétitions d'anomalie ont été constatées (2 occasionnant 12 % et 1 occasionnant 15%).

1 exploitation a fait l'objet de la procédure « d'avertissement précoce ». Le système d'avertissement précoce (SAP) s'applique à certains cas de non-respect identifiés de mineur par leur gravité, leur étendue et leur persistance et sans incidence directe sur la santé humaine et animale. Il implique l'obligation pour l'agriculteur de mettre en œuvre une action corrective. Aucune réduction n'est appliquée sauf en cas de nouveau contrôle (non systématique) sur l'une des deux campagnes suivantes. (Anomalie concernée ici : identification non conforme <15 % des animaux + absence partielle de document de circulation <4 documents)



Contrôles sur place des ovins au titre de l'éligibilité – Anomalies conditionnalité 2016

Anomalies conditionnalité lors du contrôle Aide Ovine
7 exploitations en anomalie avec une réduction conditionnalité



Le % entre parenthèses correspond au pourcentage de réduction des aides soumises à conditionnalité



Contrôles sur place des ovins au titre de l'éligibilité

	Nombre de dossiers	Montants
Montant aide	346	1 047 235 €
Réduction suite contrôle éligibilité	10	9 811 €
Réduction suite dépôt tardif	1	225 €
Taux	3,2 %	0,96 %